

[Text]

Senator Bonnell: Before doing that, Mr. Chairman, I would ask how many members of the opposition are members of this committee.

The Chairman: There are three members: Senator Sullivan, Senator Quart and Senator Phillips. Senator Sullivan, as you know, is in hospital, so he cannot be here. Senator J. M. Macdonald, the whip, who has not been replaced, is the other Conservative.

Senator Bonnell: Do we have another member *ex officio* of this committee?

The Chairman: Yes, Senator Flynn. Both leaders are *ex officio* members.

Senator Bonnell: So there are at least five who could be here, other than the one who objected.

The Chairman: There are four. Senator Sullivan could not be here.

Senator Bonnell: Four, besides the senator who objected—and he is not a member of this committee.

The Chairman: Yes, as far as I know.

Senator Bonnell: Well, with that in view, I think that Senator Smith's viewpoint is well taken. There were two committees sitting. Legal and Constitutional Affairs met this morning, and has now concluded. Those members are available to come this morning. There are only two committees sitting at this time. I think that to continue would be the proper thing to do, and I think it would be proper to make a motion and have it carried that we do proceed but not report the bill today, and leave it open for another day in case some opposition member does want to come and make an objection. I would like to make the motion that we do proceed with consideration of the bill as it is, but not report it today.

The Chairman: Does anybody second that?

Senator Inman: I second the motion.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Now we will continue with Dr. Low.

Dr. Low: I mentioned briefly the contents of Parts I to VII. Part VIII deals with a consequential amendment to the National Library Act, which would include the new Social Sciences and Humanities Research Council on the board of the National Library. The amendment that Senator Smith mentioned, I could describe now, or perhaps later in the course of the meeting this morning I could indicate what this amendment is.

[Traduction]

voquerons une autre séance avant de renvoyer le projet de loi devant la Chambre des communes.

Le sénateur Bonnell: En attendant, monsieur le président, je voudrais savoir combien de membres de l'opposition sont également membres de notre Comité.

Le président: Trois membres de l'opposition sont membres de notre Comité: le sénateur Sullivan, le sénateur Grosart et le sénateur Phillips. Vous savez sans doute que le sénateur Sullivan est hospitalisé en ce moment; c'est la raison pour laquelle il n'est pas présent. L'autre Conservateur est le sénateur J. M. Macdonald, qui est whip du parti et qui n'a pas encore été remplacé.

Le sénateur Bonnell: Est-ce qu'un autre membre du Comité a été désigné *d'office*?

Le président: Oui, le sénateur Flynn. Les deux leaders sont membres *d'office*.

Le sénateur Bonnell: Ainsi, en plus du membre qui s'est objecté, cinq autres sénateurs pourraient être présents.

Le président: Vous voulez dire quatre. Le sénateur Sullivan est dans l'impossibilité de participer aux travaux du Comité.

Le sénateur Bonnell: Quatre sénateurs, donc, en plus du sénateur qui s'est objecté et qui n'est d'ailleurs pas membre de notre Comité.

Le président: A ma connaissance, c'est exact.

Le sénateur Bonnell: Donc, tout bien considéré, je crois que le point de vue du sénateur Smith est valable. Deux comités ont siégé ce matin. Le Comité des questions juridiques et constitutionnelles s'est réuni ce matin et s'est déjà ajourné. Les membres de ce Comité peuvent donc assister à notre séance. A l'heure actuelle, deux comités seulement tiennent une réunion. Je crois donc qu'il conviendrait que nous poursuivions nos travaux et que nous adoptions une motion à cet effet, mais je pense qu'il conviendrait également de ne pas renvoyer le projet de loi devant la Chambre des communes aujourd'hui et de laisser la question en suspens pour un autre jour au cas où quelque membre de l'opposition désirerait assister à la séance et s'opposer au projet de loi. Je propose donc que nous poursuivions l'étude du projet de loi dans sa forme actuelle, mais que nous ne le renvoyions pas devant la Chambre des communes aujourd'hui.

Le président: Quelqu'un désire-t-il appuyer cette résolution?

Le sénateur Inman: J'appuie la résolution.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous entendrons maintenant la déclaration préliminaire de M. Low.

M. Low: J'ai brièvement exposé la teneur des Parties I à VII du projet de loi. La Partie VIII propose un amendement important à la Loi sur la Bibliothèque nationale qui consiste à nommer un représentant du nouveau Conseil de recherches en sciences humaines au sein du conseil de la Bibliothèque nationale. Je peux parler maintenant de l'amendement que le sénateur Smith a mentionné ou encore, je pourrais le faire plus tard au cours de la séance.